



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 23 octobre 2025

Président : Christian ROSSEL
Vice-Président : Marc SOUTTER
Secrétaire : Marc SOUTTER

Le Président ouvre la séance du Conseil général du jeudi 23 octobre 2025 à 20h, et salue la présence de Mme **Myrèle Knecht** du journal Omnibus.

Le Président rappelle aux conseillères et conseillers de donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est requise.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2025
3. Asermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Christian Rossel, Président du Conseil, au plus tard pour le mardi 21 octobre 2025)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 21/2025 Demande de prêt pour la société de jeunesse
6. Préavis 22/2025 Demande de crédit d'investissement pour l'installation de sept candélabres le long de la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairage et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone de Bulande
7. Préavis 23/2025 Demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la place de jeux du Collège
8. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

Le secrétaire fait l'appel. 54 membres sont présents, 22 sont excusés et 8 sont absents. Le quorum de 29 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2025

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est accepté par 43 voix pour, 11 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

6 nouveaux membres sont assermentés. Il s'agit de **d'Aurore Bovet, Enzo Favaro, Tiffany Herminjard, Ludovic Porchet, Kevin Porchet et Kylian Porchet**

4. a) Lettres et pétitions

Le Président annonce n'avoir reçu aucune lettre ou pétition

b) Communications de la Municipalité

Reynold Michel, syndic, communique que la porte du magasin ainsi que la porte du collège ont été remplacées par des portes automatiques.

Claire Desponts, municipale, évoque (i) le projet de remblais du Nozon, qui bouge mais lentement (des séances ont eu lieu, des sondages sont en cours, etc.), (ii) l'engagement d'une préposée itinérante pour suppléer à l'absence provisoire de la responsable du service de la population, de sorte à assurer les heures d'ouverture du bureau, et (iii) la tenue d'une séance d'information à Yverdon en novembre destinée à ceux et celles qui souhaiteraient s'impliquer dans la vie de leur commune.

Alexis Vautier, municipal, donne quelques précisions concernant (i) le contrôle du stationnement sur le domaine public, qui est désormais effectif, avec dès le 3 novembre la verbalisation formelle des infractions par des assistants de sécurité publique de la commune de Vallorbe, (ii) le règlement du fonds « Climat, énergie, durabilité », qui est en cours de préparation et pourrait faire l'objet d'un préavis lors de la séance du conseil général de décembre, si les conditions le permettent, et (iii) le projet-pilote de développement du patrimoine arboré, initié avec deux hautes écoles et deux bureaux spécialisés et situé à la croisée du PACOM, du PECC et de la Loi cantonale sur le patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). Les grandes lignes de ce projet seront présentées lors d'une séance d'information qui se tiendra le jeudi 6 novembre 2025 à 19h30 à la Buvette de Bulande.

La question du stationnement suscite deux questions. **Cédric Bovet** demande si le revenu des amendes d'ordre revient à la commune, réponse oui. **Rosa Boffa-Martucci** s'inquiète du coût de l'intervention des employés de la commune de Vallorbe. Il s'agit d'un montant de l'ordre 10'000 CHF/an.

5. Préavis 21/2025 Demande de prêt pour la société de jeunesse

Reynold Michel, syndic, lit le préavis.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs et Conseillers,

Préambule

Les Girons FVJC sont des manifestations populaires campagnardes qui se déroulent chaque année dans le canton de Vaud sur plusieurs jours. Ils sont partagés en 4 régions distinctes; La Broye, le Centre, le Nord et le Pied du Jura. Ces fêtes allient sport, culture et liens sociaux et pour l'année 2026, c'est la société de Jeunesse d'Arnex-sur-Orbe qui a eu le plaisir d'être choisie pour l'organisation de cette manifestation. De ce fait, elle a fondé la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe.

Présentation du projet

Dans sa séance du 7 juillet 2025, la Municipalité d'Arnex-sur-Orbe a décidé d'apporter son soutien à la candidature de cette société pour l'organisation de cet évènement populaire. Un dossier complet a été créé et l'attribution a eu lieu en date du 29 novembre 2024. Une réelle énergie sera apportée dans la commune par cette manifestation et c'est une belle vitrine pour la région du Nord. C'est également une étape enrichissante pour toute société de jeunesse, telle que celle d'Arnex-sur-Orbe avec des membres plus motivés les uns que les autres. La Municipalité encourage d'ailleurs la population

d'Arnex-sur-Orbe à soutenir de son côté les organisateurs, que ce soit avant, pendant ou après la manifestation, les tâches sont titaniques et ne manquent pas.

Descriptif du projet

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'accord du Conseil général pour l'octroi d'un prêt de CHF 10'000.-, sans intérêts, en faveur de la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe, représentée par Mme Camille Monnier, présidente et M. Diego Lopez Viegas, caissier, destiné à financer les travaux préparatifs du Giron du Nord 2026 qui aura lieu à Arnex-sur-Orbe du 29 juillet au 2 août 2026. Il s'agit-là d'un prêt destiné au financement des préparatifs, montant dont la société ne dispose actuellement pas. Le budget global de l'évènement estimé par les organisateurs est de l'ordre de CHF 800'000.-. La commune s'engage à effectuer le versement d'un montant de CHF 10'000.- au 1er novembre 2025 à la Société du Giron du Nord 2026. Le remboursement par la Société du Giron du Nord 2026 parviendra à la Commune dans un délai maximum d'un mois après la fin de la manifestation, soit le 3 septembre 2026.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe :

- Vu le préavis municipal no. 21/2025 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 10'000.- en faveur de la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;
- Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis;

Décide

- D'octroyer un prêt de CHF 10'000.-, sans intérêt à la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe, destiné à financer les travaux préparatifs ;
- De financer ce prêt par la trésorerie courante.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

André Roch, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances, lit le rapport.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances, composée de Madame Valérie Bourquard, Messieurs Denis Barclay, Michel Renaud-dit-Louis et André Roch, a examiné le préavis municipal n° 21/2025 concernant un prêt en faveur de la société de jeunesse d'Arnex-sur-Orbe.

Madame et Messieurs, Carinne Ruprecht, Alexis Vautier, Sébastien Meylan, Municipaux et Reynold Michel, Syndic, étaient présents le 8 octobre 2025 pour nous fournir tous les renseignements nécessaires.

L'année 2026 sera une année chargée de travail et d'émotions pour la jeunesse de notre village. Après la Cantonale de 1968, le giron du Nord de 1997 et le rallye en 2002, la caravane fédérée plantera à nouveau ses tentes à Arnex-sur-Orbe.

Le préavis municipal nous décrit très bien toutes les tâches qui incombent à cette organisation. Pour les membres de la jeunesse, ce sera une chance unique de montrer leurs compétences et leur savoir-faire et avoir ainsi une ligne supplémentaire dans leur CV.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Cédric Monnier observe que la somme demandée en prêt est modeste et demande si un montant plus élevé a été envisagé. **Reynold Michel, syndic**, répond que c'est la somme demandée par la jeunesse, mais qu'elle est ouverte à envisager d'autres demandes le cas échéant.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 21/2025 Demande de prêt pour la société de jeunesse ?

Pour: 54
Contre: 0
Abstention: 5

La demande de prêt pour la société de jeunesse telle que présentée par le préavis 21/2025 est acceptée.

6. Préavis 22/2025 Demande de crédit d'investissement pour l'installation de sept candélabres le long de la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairage et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone Bulande

Carinne Ruprecht, municipale, lit le préavis

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers,

Préambule

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité envisage l'installation de sept candélabres le long de la route de Pompaples qui mène à la zone d'utilité publique de Bulande, très fréquentée par les Arnésiens.

Elle souhaite également améliorer l'éclairage de la zone de Bulande du côté des habitations en remplaçant les têtes d'éclairage existantes en LED et en installant un candélabre solaire.

Présentation du projet

- Installation de sept candélabres avec abaissement sur mâts le long de la route de Pompaples;
- Remplacement de deux têtes d'éclairages existante avec abaissement au chemin de Bulande;

- Installation d'un candélabre solaire au chemin de Bulande.

Les mandataires

- GDM pour les travaux de construction générale; mise en place de signalisation, sondage sur tubes électriques, coupe et pose de tube en béton, remblayage, mise en place des luminaires, bétonnage et évacuation des déblais
- Tlectric pour la fourniture des candélabres et tous les travaux électriques.

Le total des travaux se monte à CHF 50'000.-TTC.

Financement

Les travaux seront financés par les disponibilités communales ou par un emprunt maximum de CHF 50'000.- aux meilleures conditions du moment.

Amortissement

Le total de l'investissement sera amorti sur une période de 40 ans, soit CHF 1'250.- par an au maximum.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe :

- Vu le préavis municipal n°22/2025 « Demande de crédit d'investissement pour l'installation de sept candélabres à la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairages et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone de Bulande » ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

Décide :

- D'allouer un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour financer l'installation de sept candélabres à la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairages et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone d'utilité publique de Bulande ;
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les disponibilités communales ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Michel Renaud-dit-Louis, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, composée de Madame Valérie Bourquard, Messieurs André Roch, Denis Barclay et Michel Renaud-dit-Louis, a examiné le préavis municipal no 22/2025 concernant l'installation de candélabres à la route de Pompaples.

Madame et Messieurs Carinne Ruprecht, Alexis Vautier, Sébastien Meylan, Municipaux et Reynold Michel, Syndic, étaient présents le 8 octobre 2025 pour nous fournir tous les renseignements nécessaires et nous les en remercions.

L'installation d'un éclairage adéquat sur la route de Pompaples répond à un besoin évident de sécurité. Il est impératif compte tenu de l'organisation du Giron qui va drainer un nombre important de visiteurs.

Le projet de sept nouveaux candélabres semble judicieux mais il aurait été intéressant d'avoir un croquis d'implantation. La Commission propose de remplacer également le candélabre existant dans un but d'uniformisation avec l'ensemble de la zone Bulande.

La Commission aurait souhaité que la répartition des frais du budget soit détaillée dans le rapport Municipal et qu'un deuxième devis comparatif soit demandé.

Nous proposons également à la Municipalité de vérifier si un tube n'a pas déjà été posé le long de la route lors de travaux précédents.

Au niveau financier, la Commission propose à la Municipalité et au Conseil de se déterminer sur le mode de financement avant l'adoption éventuelle de ce projet indispensable.

En cas d'emprunt, l'amortissement sur 40 ans d'un projet de cette envergure nous paraît disproportionné.

CONCLUSION

Nous vous proposons, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'ARNEX-SUR-ORBE

- Vu le préavis Municipal n° 22/2025 relatif à l'installation de candélabres à la Route de Pompaples et dans la zone Bulande
- Vu les explications de la municipalité ;
- Vu le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

D'accepter le préavis de la Municipalité en tenant compte des remarques précédentes et après avoir clarifié la question du financement.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Le rapport de la commission déplore l'absence d'un croquis d'implantation, d'un budget détaillé, d'un second devis pour comparaison et questionne le principe d'un amortissement sur 40 ans.

Carinne Ruprecht, municipale, présente le plan d'implantation prévu et évoque les règles cantonales en matière d'amortissement.

Charles Monnier propose de tirer profit des travaux nécessaires à la pose de ces lampadaires pour réaliser de véritables trottoirs sécurisés.

Reynold Michel, syndic, explique que sur la route de Pompaples la gaine électrique est existante et qu'il ne sera pas nécessaire d'effectuer des travaux de génie civil, pas plus qu'en Bulande, le lampadaire prévu étant solaire.

André Roch suggère que la réalisation de trottoirs peut intervenir après la mise en place des points lumineux.

Philippe Monnier relève que le principe d'une durée d'investissement de 40 ans vaut pour des infrastructures de génie civil, mais que dans le cas de lampadaires, d'une durée de vie de 20-30 ans dans le meilleur des cas, une telle durée d'amortissement serait absurde. Autant financer l'investissement sur les fonds de réserve sans passer par un emprunt, solution que **Reynold Michel, syndic**, est prêt à envisager. La question ce que la législation permet doit être clarifiée.

Le budget de l'opération dépend du type d'équipement choisi (déTECTeurs de mouvement pour l'allumage temporaire, niveaux de luminosités programmables, etc.), qui a lui-même une influence sur d'autres aspects, comme la pollution lumineuse.

Carinne Ruprecht, municipale, précise que les systèmes à détection de mouvement sont quatre fois plus chers et que les nouveaux lampadaires auront, comme ceux de la place du village, un second niveau de luminosité, réduit, activé après 23h.

Au moment du vote se pose la question de sa pertinence, du moment qu'un certain nombre de points importants sont encore incertains.

Philippe Monnier propose à la municipalité de retirer provisoirement ce préavis, le temps de clarifier les points obscurs, et de le resoumettre au conseil lors de la session du 11 décembre.

La séance est suspendue : la municipalité se retire pour délibérer.

Après délibération, **Reynold Michel, syndic**, annonce que la municipalité décide de maintenir son préavis, la raison en étant qu'un délai dans la mise en route des travaux pourrait empêcher que l'éclairage soit terminé et fonctionnel pour le giron de l'été 2026.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 22/2025 Demande de crédit d'investissement pour l'installation de sept candélabres le long de la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairage et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone Bulande ?

Pour: 25

Contre: 20

Abstention: 14

La demande de crédit d'investissement tel que présenté par le préavis 22/2025 est acceptée.

7. Préavis 23/2025 Demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la place de jeux du collège

Carinne Ruprecht, municipale prend la parole :

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'aire de jeux est idéalement située à proximité du collège, de la Grande Salle, de l'épicerie du village ainsi que du Pump Track récemment terminé. Très appréciée des familles, elle propose des équipements de jeux adaptés aux jeunes enfants.

Cependant, l'aire de jeux ne répondant plus aux normes de sécurité actuelles, la Municipalité envisage une rénovation complète du terrassement comprenant également le remplacement intégral des équipements de jeux existants.

Présentation du projet

- Installation de chantier et travaux préparatoires;
- Terrassement pour les nouveaux jeux ;
- Balançoire à bascule;
- Jeu à ressort;
- Combinaison à grimper;
- Balançoire nid d'oiseau avec balançoire simple en châtaigner;
- Creuse et construction des fondations nécessaires pour les nouveaux jeux ;
- Fourniture des dalles antichocs avec système de drainage, perméable en granulé de caoutchouc (hauteur de chute 150cm);
- Montage et installation des nouveaux jeux;
- Remise en place des terres végétales, ameublissement de toutes les zones à engazonner;
- Ensemencement des pelouses;
- Pose d'un panneau d'information en aluminium imprimé, texte et logo à choix.

Le total des travaux se monte à **CHF 100'000.-TTC.**

1	Travaux préparatoires, terrassements et finitions	14'000.- CHF
2	Différentes structures de jeux	76'100.- CHF
3	Divers et imprévus	2'400.- CHF
	TVA	7'500.- CHF
	Total TTC	100'000.- CHF

Mandataire

Les travaux seront effectués par l'entreprise Pury Paysagistes SA qui offre un rabais de 5% (non inclus dans le devis ci-dessus).

Financement

Les travaux seront financés par les disponibilités communales ou par un emprunt maximum de CHF 100'000.- aux meilleures conditions du moment.

Amortissement

Le total de l'investissement sera amorti sur une période de **10 ans**, soit **CHF 10'000.-/par an au maximum.**

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe :

- Vu le préavis municipal n°23/2025 « Demande de crédit d'investissement relatif au remplacement de la place de jeux du collège »;
- Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour;

Décide:

- D'allouer un crédit d'investissement de **CHF 100'000.-** pour financer les travaux de remplacement de la place de jeux du collège;
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les disponibilités communale ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Denis Barclay, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, composée de Madame et Messieurs Valérie Bourquard, Michel Renaud-dit-Louis, André Roch et Denis Barclay, a examiné le préavis d'intention no 23/2025 concernant la demande de crédit d'investissement relatif au remplacement de la place de jeux du collège.

Madame et Messieurs Carinne Ruprecht, Alexis Vautier, Sébastien Meylan, Municipaux et Reynold Michel, Syndic, étaient présents le 8 octobre 2025 pour nous fournir les renseignements nécessaires.

Ce rapport se fonde sur l'examen du préavis municipal et les réponses aux questions posées par la Commission de gestion et des finances.

Analyse du besoin :

L'aire de jeux est bien située près du centre du village à proximité du collège, de la Grande Salle, de l'épicerie du village et du Pump Track. Avec des équipements de jeux conçus pour de jeunes enfants, elle est très appréciée des familles.

Cependant, étant donné qu'elle ne répond plus aux normes de sécurité actuelles, il devient urgent de rénover le terrassement et de remplacer les équipements de jeux.

Il est rappelé que le budget 2025, validé par le Conseil, mentionnait un montant de CHF 20'000 au titre du réaménagement de la place de jeux devant le collège (CHF 15'000) et d'aménagements autour du Pump Track (CHF 5'000).

Analyse de la proposition :

Eu égard au budget validé, la Commission considère que le prix de la rénovation de l'aire de jeux est très élevé. Le coût de l'investissement demandé impactera le budget communal sur les 10 prochaines années avec une charge annuelle significative de CHF 10'000.

Il est à relever que la municipalité a effectué une mise en concurrence avec 2 entreprises dont les coûts devisés sont assez similaires. Le différentiel de coût est expliqué par le plus grand nombre d'équipements, ainsi que le choix du matériel en bois (provenance suisse et bois de châtaignier).

Pour permettre une évaluation appropriée du préavis d'intention par la Commission, il aurait été souhaitable d'y inclure :

- des détails des 2 devis reçus, et éventuellement un 3^e devis
- un plan d'implantation des différents équipements, afin de s'assurer qu'il restera assez de place pour des manifestations devant la Grande Salle, tels que l'Abbaye, la Balade Gourmande et le Semi-marathon des Côtes-de-l'Orbe.

Compte tenu de l'important dépassement de budget, la Commission aurait souhaité pouvoir disposer d'un plan B à moindre coût.

En résumé :

La Commission considère que le crédit d'investissement demandé est très élevé, et propose à la Municipalité d'explorer la possibilité de le réduire, par exemple en diminuant le nombre d'équipements, et/ou agir sur le type de matériel (autre bois). Il serait également utile de demander un 3^e devis basé sur un cahier des charges clair et précis.

CONCLUSION

Nous vous proposons, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'ARNEX-SUR-ORBE

- Vu le préavis d'intention n° 23/2025 relatif au remplacement de la place de jeux du collège ;
- Vu les explications de la municipalité ;
- Vu le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

De demander des compléments d'étude à la municipalité visant à réduire le dépassement de budget, en tenant compte des points ci-dessus.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Le rapport de la commission relève le décalage entre le montant de CHF 20'000.-, prévu au budget au titre du réaménagement de la place de jeux (CHF 15'000.-) et d'aménagements autour du Pump Track (CHF 5'000.-), et les CHF 100'000.- du crédit d'investissement proposé et exprime une inquiétude, face à l'absence de plan d'implémentation, concernant l'espace disponible sur la place pour diverses manifestations.

Carinne Ruprecht, municipale, présente le plan d'implémentation prévu, qui correspond grossièrement à la situation actuelle, et précise que le montant au budget était destiné au remplacement de deux installations, mais que ce remplacement n'a au final

pas grand sens puisque c'est l'ensemble de la place de jeu qui ne répond plus aux normes en la matière, au point de la menacer de fermeture. C'est le fait de devoir procéder au renouvellement complet des installations qui explique le montant d'investissement plus élevé qui est sollicité.

Charles-Louis Morel demande en quoi les équipements actuels sont obsolètes et suggère de déplacer les aires de jeu dans les bords de la place.

Carinne Ruprecht, municipale, mentionne diverses pièces en bois atteintes de pourrissement (balançoire, escalier, etc.) et précise que les besoins des autres manifestations seront pris en compte lors de la finalisation du projet.

Samuel Glayre souligne qu'il est important d'offrir aux petits et aux familles des espaces attractifs et apporte un soutien enthousiaste à ce projet.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 23/2025 Demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la place de jeux du collège ?

Pour: 31

Contre: 9

Abstention: 19

La demande de crédit d'investissement tel que présenté par le préavis 23/2025 est acceptée.

8.Divers

Le président informe le conseil du retrait d'Amandine Gonçalves de son poste de secrétaire du bureau à fin juin 2026. Le poste, renouvelable tous les 5 ans, sera à repourvoir à ce moment-là.

Philippe Porret demande des nouvelles du dossier réseau d'eau.

Sébastien Meylan, municipal, évoque une séance avec le canton et les communes d'Agiez et de Bofflens, mais pas de décisions nouvelles ou d'avancées particulières.

André Roch demande ce qu'il en est, au niveau de la Step, d'un éventuel raccordement à Orbe.

Sébastien Meylan, municipal, lui répond qu'à terme, cela se produira, mais que dans l'immédiat aucune décision n'a été prise et aucun délai n'est évoqué.

Pierre Bovet signale 5 ampoules défectueuses sur les lampadaires de la route d'Orbe.

Carinne Ruprecht, municipale, est informée de la situation, mais temporisait un peu car il s'agit d'interventions coûteuses nécessitant la mobilisation d'une nacelle. Mais le remplacement de ces ampoules est imminent !

Marc Soutter signale qu'une équipe d'inspecteurs des travaux finis des CFF, à qui il faisait observer que l'accès au sud du quai réalisé côté Jura de la gare aurait été plus judicieux côté village, lui a déclaré que les CFF étaient prêts à réaliser cet accès et que c'est la commune qui n'aurait pas voulu !? Les municipaux en tombent de leur chaise !

Cela suggère qu'il y a peut-être une marge de discussion pour tenter de corriger le problème bien réel de l'accès au quai par le sud, accès qui voit presque tous les usagers venant du village à pied emprunter le passage en bord de voie qui est potentiellement dangereux. La dépose d'une des grilles empêchant l'accès au quai pourrait être une solution simple et peu coûteuse.

Le prochain conseil aura lieu le 11.12.2025.

Le Président clôt la séance à 21h45.

Le Président
Christian Rossel

Le Secrétaire
Marc Soutter